



Canadian Drug Insurance
Pooling Corporation

Société canadienne de mutualisation
en assurance médicaments

COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

LE MÉCANISME DE MUTUALISATION DE L'INDUSTRIE DES ASSURANCES DE PERSONNES REND LES MÉDICAMENTS ONÉREUX ACCESSIBLES À UN NOMBRE RECORD DE CANADIENS

(Toronto – 14 janvier 2020) – Les médicaments onéreux sont maintenant abordables pour un nombre record de Canadiens, de même que pour leurs employeurs et les assureurs de personnes, et ce, grâce au mécanisme sectoriel de partage du coût des médicaments.

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM) a annoncé aujourd'hui que, entre 2012 et 2018, grâce à ses 23 sociétés membres et au cadre de mutualisation EP3 établi à l'intention des employeurs, plus de 45 500 Canadiens et 24 000 employeurs ont pu se procurer des médicaments de spécialité onéreux. De ce nombre, plus de 23 000 personnes étaient traitées par des médicaments coûtant plus de 10 000 \$ par an.

Les sommes versées en règlement de médicaments onéreux connaissent une croissance annuelle de 3 à 5 % et représentent aujourd'hui plus de 39 % du total des sommes réglées pour des médicaments par les assureurs membres de la SCMAM.

« À l'heure où est débattue la question de l'assurance médicaments nationale comme moyen de garantir aux Canadiens l'accès aux médicaments onéreux, le mécanisme de mutualisation de notre industrie contribue grandement à la pérennité et à l'abordabilité des régimes d'assurance médicaments de nombre d'employeurs au pays, a déclaré Dan Berty, directeur général de la SCMAM. Cela signifie que les médicaments coûteux dont ont besoin les employés et les membres de leur famille seront généralement couverts par le régime d'assurance médicaments de leur employeur. Sans le cadre de mutualisation EP3 de l'industrie, la situation serait beaucoup plus sombre pour de nombreux employeurs et, malheureusement, pour leurs employés. »

Depuis 2013, par l'entremise de la SCMAM, les assureurs vie et maladie du Canada déploient un dispositif visant à protéger les employeurs de l'impact financier direct des traitements médicamenteux très coûteux et récurrents dont ont besoin les employés et leurs familles. Les coûts sont ainsi partagés entre les employeurs et les assureurs. Ce faisant, notre industrie aide à garantir la pérennité des régimes privés d'assurance maladie des Canadiens et de leurs employeurs.

Des renseignements supplémentaires sur les résultats du dispositif de mutualisation de la SCMAM en 2018 sont affichés sur le site Web de la Société, à la partie [Résultats de la mutualisation](#).

Au sujet de la SCMAM

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments est une entité sans but lucratif créée par les assureurs offrant de l'assurance maladie complémentaire au Canada en vue de faciliter l'obtention d'une couverture abordable à tous les régimes d'assurance médicaments complémentaire entièrement assurés, tout en maintenant un marché de l'assurance maladie concurrentiel.

Pour plus de renseignements, contacter :
Dan Berty, directeur général
416-359-3139 / dberty@cdipc-scmam.ca